



LA SÉCURITÉ EN MILIEU SCOLAIRE



Rencontre entre les services de l'État, la
Collectivité Territoriale de Saint-Martin,
les services de l'Éducation Nationale et la
Gendarmerie Nationale

Réunion du mercredi 28 Septembre 2016 à 14h 00,
MJC de Sandy-Ground

Intervention réalisée par le Capitaine Régis TURLAN ARTO, adjoint au
commandant de Compagnie de Saint-Martin et Saint-Barthélemy



S O M M A I R E

I) RÔLE ET MISSIONS DES CORRESPONDANT COMPAGNIE

II) LE RÉFÉRENT SÛRETÉ

I) Rôle et missions des correspondants Compagnie

1.1 Le référent scolaire

Afin d'optimiser la lutte contre la délinquance touchant un symbole inaliénable de la République, la gendarmerie a élaboré une manœuvre globale visant à assurer la cohérence des actions menées par les unités dans le cadre d'une sécurisation accrue des établissements scolaires. Ce dispositif baptisé SAGES (Sanctuarisation Globale de l'Espace Scolaire) est mis en œuvre depuis septembre 2009.

Le dispositif SAGES s'appuie sur une manœuvre déclinée à trois niveaux qui se traduit par :

- la réalisation d'actions de prévention, en liaison avec les chefs d'établissement ;
- la mise à disposition d'un point écoute gendarmerie, en accord avec le chef d'établissement ;
- la mise en œuvre de surveillances et de contrôles sur les abords ainsi que dans la profondeur et sur les axes habituellement fréquentés par les auteurs de troubles.

Les référents scolaires



Mdl/chef Alex Fabriano, BP St-Martin-Orléans, titulaire



Adj. Jean-Philippe Meunier, BP St-Martin Orléans, suppléant



Mdl/chef Yohan Fasquel, BP St-Martin-Marigot, titulaire



Adjudant-Chef Alain Guéry, BTA Saint-Barthélémy, titulaire

1.2 Le correspondant sûreté

Ses missions:

- réaliser des consultations de sûreté au profit des particuliers, des commerces ou des entreprises sensibles ;
- organiser des actions de sensibilisation au profit des particuliers les plus vulnérables et des professionnels exposés au risque de malveillance.



Mdl/Chef Frédéric Belarbre, BP St-Martin-Marigot



Gendarme Alain Lazare, BP St-Martin-Marigot

II) Le référent sûreté

1) Missions :

- sensibiliser les élus aux aspects techniques et à l'environnement juridique des dispositifs de vidéo-protection ;
- émettre un avis sur les projets de vidéo-protection dans le cadre de l'attribution d'une subvention du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;
- participer à la commission départementale de sécurité des transports de fonds ;
- rechercher et développer les partenariats visant à promouvoir les dispositifs de prévention de la délinquance ;
- organiser la formation déconcentrée des correspondants sûreté à l'aide de la mallette pédagogique mise à sa disposition par la DGGN ;
- L'intéressé sera sollicité par l'intermédiaire de l'un des officiers de la compagnie de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.



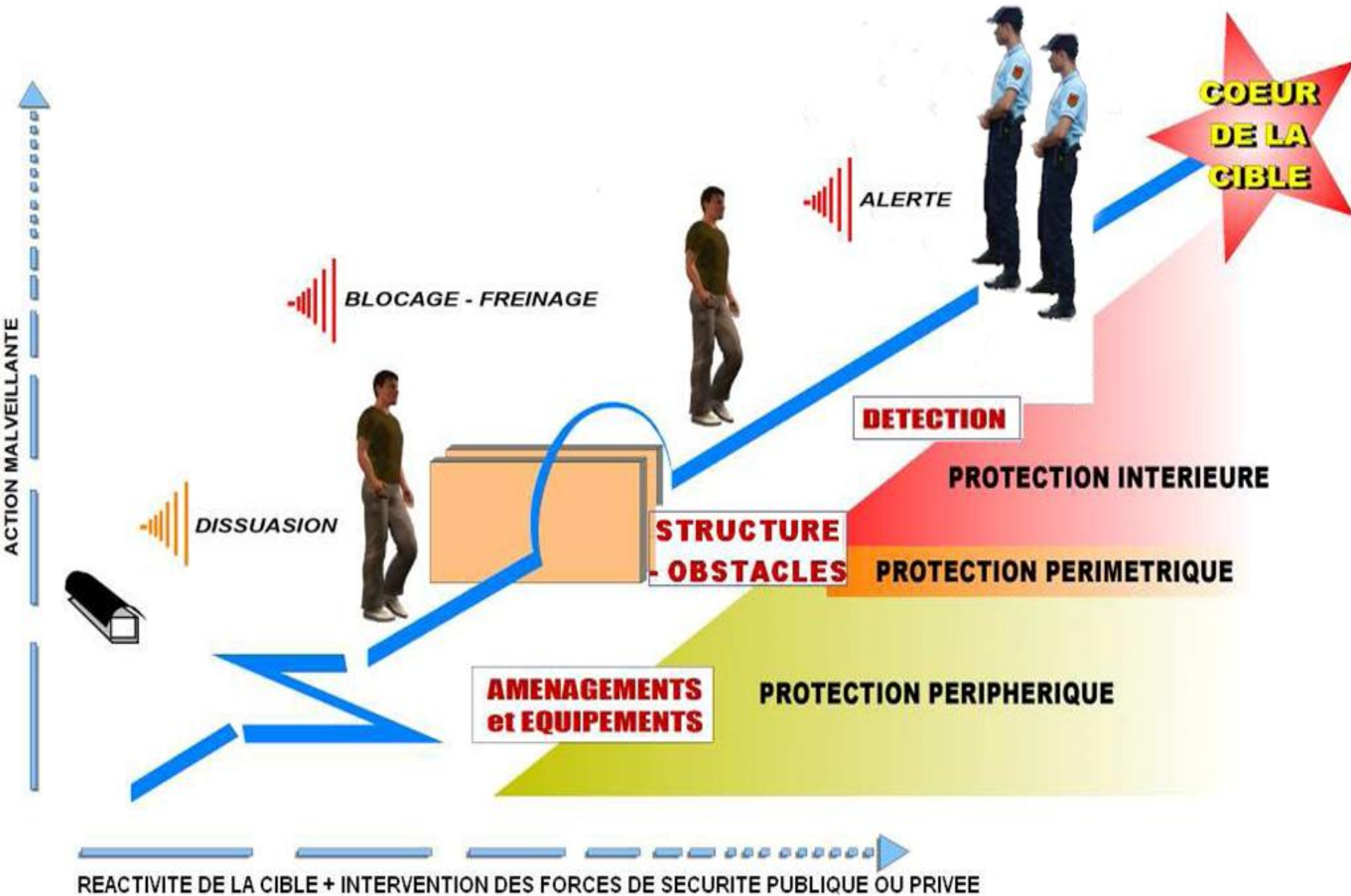
Ses Missions :

- *La consultation de Sûreté.*
- *L'audit de Sûreté.*
- *Le diagnostic de Sûreté.*
- *L'E.S.S.P (étude de sûreté et sécurité publique)*
- *La vidéoprotection*



Notre public : les élus, les chefs d'entreprises, les commerçants à risque, les chantiers, l'enseignement, les hôpitaux.....

PRINCIPES DE DEFENSE D'UNE CIBLE



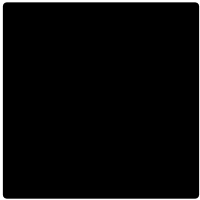
Les préconisations



Il s'agit de trouver un juste équilibre et une cohérence en fonction du risque estimé en prenant en considération trois aspects indissociables :

- **Technique**
- **Humain**
- **Organisationnel.**

2) Le référent sûreté



Adjudant-chef Louis FALÉMÉ, bureau de l'opération et de l'emploi de la Guadeloupe